

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur MURA Frédéric, Monsieur PERRIN Paul, Madame CHEVILLON Sylvie, Monsieur TOULLALAN Maurice, Monsieur BENGLOAN Patrick, Madame BLANLUET Magali, Monsieur GUYARD Bruno, Madame GOUDEAU Annick, Monsieur PELLETIER Fabrice, Monsieur GARNIER Patrice, Monsieur BAUMY Philippe, Madame BOUQUIER Anne, Madame LE GOFF Nathalie, Monsieur RAMOS Richard, Mme HUREL Marianne, Monsieur AUGER Philippe, Monsieur VASSAL Jean-François.

Absents ayant donné un pouvoir : Madame BOUCLET Mariline à Monsieur PELLETIER Fabrice, Monsieur DUBOIS David à Monsieur BAUMY Philippe, Madame VAN DER LINDEN Isabelle à Madame CHEVILLON Sylvie, Madame BESNIER Anne à Monsieur GARNIER Patrice, Madame BENGLOAN Coraline à Monsieur BENGLOAN Patrick

Absente : Madame BORE Delphine

Secrétaire de séance : Madame LE GOFF Nathalie

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 Mai 2015 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 Mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

2015-055- Répartition du prélèvement au profit du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Monsieur Guyard Bruno demande les raisons de cette augmentation. Monsieur MURA Frédéric donne la parole à la directrice générale des services : la loi de finances 2011 instaurant le FPIC précisait qu'il y aurait une période de transition jusqu'en 2016 avec une augmentation progressive.

Monsieur PELLETIER Fabrice demande pourquoi faire deux actions, prendre et redonner et non une optimisation. Monsieur RAMOS Richard répond que c'est pour respecter le principe d'égalité de traitement des territoires.

Monsieur BAUMY Philippe demande la date de versement. Monsieur MURA Frédéric répond pour la fin d'année.

L'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce nouveau mécanisme de péréquation appelé Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Par lettre du 26 mai 2015, la Préfecture notifiait la répartition dite « de droit commun » du prélèvement au profit du FPIC pour le territoire de la CCL.

Cette répartition de droit commun est faite conformément aux dispositions des articles L 2336-3 et L 2336-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans ce cadre, l'enveloppe prélevée sur l'ensemble intercommunal s'élevant à 216 687 € se répartit entre 64 464 € pour la CCL, et 152 223 € pour ses communes membres.

Cependant, **par dérogation**, l'organe délibérant de l'EPCI peut procéder à une répartition alternative :

- A la majorité des 2/3 du conseil de communauté : pour prendre en compte le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) de la CCL, et au minimum 3 critères précisés par la loi ;
- A la majorité des 2/3 du conseil de communauté et à la majorité simple de l'ensemble des conseils municipaux : pour répartir totalement librement le prélèvement.

Vu l'avis de la commission finances du 20 novembre 2014, tendant à ce que **le montant de FPIC 2014 des communes soit maintenu en 2015 ; à charge pour la CCL en 2015 d'assumer, à son niveau, l'augmentation de l'enveloppe.**

Il est proposé la répartition suivante :

	FPIC 2014 (prélèvement)	FPIC de droit commun 2015	Variation à prendre en charge par la CCL suivant répartition libre	FPIC définitif 2015 suivant répartition libre
Bouzy la Forêt	2 889	4 566	1 677	2 889
Châteauneuf sur Loire	28 183	43 627	15 444	28 183
Combreux	715	1 140	425	715
Darvoy	4 705	7 315	2 610	4 705
Donnery	6 684	10 553	3 869	6 684
Fay aux Loges	8 344	13 149	4 805	8 344
Ingrannes	1 293	2 014	721	1 293
Jargeau	13 029	20 130	7 101	13 029
Saint Denis de l'Hôtel	17 231	26 687	9 456	17 231
Saint Martin d'Abbat	6 017	9 322	3 305	6 017
Seichebrières	461	726	265	461
Sully la Chapelle	1 083	1 676	593	1 083
Sury aux Bois	1 996	3 123	1 127	1 996
Vitry aux Loges	5 111	8 195	3 084	5 111
SOUS TOTAL	97 741	152 223	54 482	97 741
CCL	41 535	64 464		118 946
TOTAL	139 276	216 687		216 687

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la répartition libre du FPIC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Tour de table

Monsieur PERRIN Paul demande des volontaires pour la distribution du bulletin municipal.

Monsieur TOULLALAN Maurice indique que malgré la non-obtention des subventions pour les travaux d'assainissement, l'emprunt ne sera pas nécessaire.

Madame BLANLUET Magali indique que la remise des dictionnaires a lieu le 29 juin 2015.

Monsieur MURA Frédéric remercie tous les bénévoles pour la fête de la musique.

Madame CHEVILLON Sylvie indique que la fête de la musique et la St Jean ont été une réussite. L'équipe de basket remercie le conseil pour les T-Shirts fournis. L'équipe de foot U12 a perdu son match mais est déjà allée très loin. Le 27 juin, il y a la fête du club de foot et le spectacle de modern'jazz. Dimanche 28 juin se déroulera la coupe de tennis. Le permis-piétons aura lieu le 1^{er} juillet.

La prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera le jeudi 9 Juillet 2015 à 20 heures.

La séance est levée à 20 H 25

Publié le
Le Maire,
Frédéric MURA

2015